



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 759-2026

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2026, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 759-2026 autorisant le paiement des droits de mutation et des droits supplétifs par versements

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 9 juillet 2026.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier